

Prise de position

Les juifs suisses rejettent l'initiative parlementaire Addor – « Pas d'aumôniers musulmans dans notre armée » (17.485)

L'initiative parlementaire déposée le 29.09.2017 par Jean-Luc Addor (UDC) exige une modification de la loi fédérale sur l'armée en ce sens que seuls des aumôniers chrétiens (protestants, catholiques romains et catholiques chrétiens) pourraient être admis dans l'armée suisse. Cette initiative vise explicitement les Suisses de confession musulmane servant dans l'armée, mais aussi, de façon implicite, les Suisses pratiquant une religion autre que chrétienne.

La Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et la Plateforme des Juifs Libéraux de Suisse (PJLS) rejettent cette initiative parlementaire.

Toute personne qui, servant dans l'armée, traverse une crise personnelle, devrait avoir le droit de consulter un aumônier de sa propre religion. Si, comme l'explique Jean-Luc Addor, les aumôniers chrétiens sont certes à la disposition de tout membre de l'armée, quelle que soit sa religion ou sa confession, il est important pour une personne croyante de pouvoir échanger et trouver conseil et consolation auprès d'un religieux de même confession, surtout dans des périodes de grande détresse.

Même si l'armée suisse ne compte depuis des décennies que des aumôniers chrétiens, alors que des juifs servent dans ses rangs depuis 150 ans, il importe de faire barrage avec fermeté à toute tentative de faire inscrire dans la loi une interdiction excluant les aumôniers d'autres appartenances religieuses, ne serait-ce qu'au nom de la liberté religieuse garantie par la Constitution.

La FSCI et la PJLS savent que l'introduction dans l'armée d'aumôniers musulmans ou juifs doit être préparée avec soin et qu'elle ne saurait se faire dans la précipitation. Il est primordial de veiller à ce que ces aumôniers se conforment à l'ordre juridique suisse et n'œuvrent pas dans un esprit missionnaire. Une condition qui s'applique d'ailleurs à tout aumônier, quelle que soit sa foi. Cela ne doit toutefois pas être un obstacle mais un encouragement à dialoguer avec des représentants de toutes tendances religieuses. La preuve que cela marche est donnée par des pays comme l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne ou les États-Unis, dont les armées comptent des aumôniers de religions non chrétiennes, et notamment des rabbins et des imams.

Tous les Suisses sont égaux devant la loi ! Il faut qu'ils continuent à l'être également devant la loi sur l'armée. Toute personne servant dans l'armée doit avoir le droit et la possibilité de faire appel à un aumônier de sa religion.

Zurich, octobre 2018